



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Liban

Question écrite n° 8653

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la déstabilisation du Liban. En effet, vendredi 19 octobre 2012, un attentat à la voiture piégée a secoué le secteur est de Beyrouth. Le bilan définitif fait état de 8 morts, dont le chef des renseignements des Forces de la sécurité intérieure (FSI), Wissam al-Hassan. Quatre-vingt-six blessés sont à déplorer après cette attaque près de la place Sassine, dans le quartier chrétien d'Achrafieh. Le Président François Hollande a appelé de son côté les responsables libanais à protéger leur pays de « toutes les tentatives de déstabilisation, d'où qu'elles viennent ». Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon s'était déclaré quant à lui « très inquiet de l'impact de la crise syrienne sur le Liban », dans un rapport au Conseil de sécurité rendu public jeudi 18 octobre 2012, soulignant l'aggravation des tensions à la frontière et la poursuite d'un « trafic d'armes dans les deux sens ». Ainsi, il lui demande de préciser les dispositions prises par la France afin de protéger ses ressortissants au Liban et son appréhension de la situation libanaise.

Texte de la réponse

La France est vivement préoccupée par l'intensification constante de la répression en Syrie et par les graves répercussions de la crise syrienne au Liban. Elle a immédiatement condamné l'attentat qui a coûté la vie au général Wissam al-Hassan le 19 octobre dernier, en exprimant sa solidarité vis-à-vis des autorités libanaises. Elle ne ménagera aucun effort pour garantir au Liban son indépendance, sa sécurité et son unité, contre les menaces de déstabilisation dont il est la cible. A son initiative, le Conseil de sécurité des Nations Unies a fait, le jour même, une déclaration à la presse en ce sens. La France condamne également les incidents sécuritaires survenus ces derniers mois à la frontière avec la Syrie, qui participent de ces tentatives de déstabilisation et constituent des violations inacceptables de l'intégrité territoriale de l'Etat libanais. L'attentat du 19 octobre n'est pas un acte isolé : il fait suite à d'autres tentatives d'assassinat ayant visé notamment Samir Geagea et Boutros Harb, ainsi qu'à l'arrestation et l'inculpation de Michel Samaha. Dans ce contexte, il importe que toute la lumière soit faite sur ces actes terroristes et que ne soit tolérée aucune forme d'impunité. La France encourage les différentes forces politiques libanaises à éviter le piège de la déstabilisation et de la surenchère, et à oeuvrer pour l'unité du pays en travaillant dans un esprit de dialogue. Elle soutient par ailleurs les efforts des autorités libanaises pour se tenir à distance de la crise syrienne, ainsi que les démarches du président Sleimane pour préserver l'unité nationale. Dans cette perspective, le déplacement du Président de la République à Beyrouth le 4 novembre dernier a été un signe fort de la solidarité de la France. S'agissant des ressortissants français au Liban, les services de l'ambassade et du consulat général à Beyrouth se sont mobilisés aussitôt après l'attentat du 19 octobre pour s'assurer qu'aucun Français ne figurait parmi les victimes. Dans ce contexte de tensions, la France incite ses ressortissants à faire preuve d'une grande prudence et à consulter régulièrement les « Conseils aux voyageurs » sur le site du ministère des Affaires étrangères. La France reste entièrement mobilisée pour faire face à des situations qui mettraient en danger des Français.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8653

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 5999

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6959